



15 OCT. 2013

Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le 08 OCT. 2013

Monsieur le Député-Maire,

C'est avec tout l'intérêt qu'il mérite que j'ai pris connaissance de votre courrier ainsi que celui des syndicats relatifs à la rentrée scolaire des professeurs du 1^{er} degré dans le département de la Vendée.

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée.

Comme vous le savez, le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande cause de son quinquennat. Il s'est engagé à refonder le système scolaire français et à recréer sur cinq ans 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit pour l'éducation nationale de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires.

Dès la rentrée 2012, un plan d'urgence a été déployé pour répondre aux difficultés les plus criantes. C'est notamment ainsi que 1 000 professeurs des écoles supplémentaires ont été recrutés.

En 2013, cet effort s'est amplifié. Au remplacement de tous les départs en retraite et à la réforme de la formation initiale, s'est ajoutée la création de 6 770 emplois, dont plus de 3 000 pour le premier degré, et un nombre important de recrutements par la voie des concours.

Dans le premier degré, 14 000 postes seront ainsi créés sur la durée du quinquennat. Cet effort est d'autant plus remarquable que l'on connaît les contraintes fortes qui pèsent sur nos finances publiques.

Monsieur Hugues FOURAGE
Député de la Vendée
Maire de Fontenay-le-Comte
Assemblée Nationale
75355 PARIS CEDEX 07

.../...

BDC/2013014303/DI/AR
V/L du 20/08/2013/

Ces moyens nouveaux doivent nous permettre de réussir à refonder notre école. Elaborée suite à la remise du rapport de la grande concertation nationale, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République définit pour ce faire un certain nombre de chantiers stratégiques.

Ces moyens supplémentaires permettront, tout d'abord, un développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans, en particulier dans les zones d'éducation prioritaires ou dans les territoires ruraux isolés les moins bien pourvus, ainsi que dans les territoires des outre-mer. Cela nécessite un total de 3 000 postes sur l'ensemble du quinquennat.

Par ailleurs, il est prévu une évolution des pratiques pédagogiques, via notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes ». 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de renforcer l'encadrement et ainsi d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes ou de renforcer les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (dispositifs RASED), au service d'une amélioration significative des résultats scolaires.

Pour l'académie de Nantes, ce ne sont pas moins de 183 postes supplémentaires qui ont accompagné la rentrée 2013 dans le 1^{er} degré. Après 137 suppressions à la rentrée 2012 et 71 en 2011, le changement est notoire. Pour le seul département de la Vendée, 27 postes témoignent de ce changement. Au regard des multiples situations d'urgence générées par les massives suppressions précédentes, tout ne peut être immédiatement réglé et des choix difficiles demeurent.

C'est dans le cadre de cette politique volontariste que, sensible à votre démarche, j'ai transmis votre courrier à Monsieur le recteur de l'académie de Nantes, chancelier des universités, lui demandant de procéder à un examen particulièrement attentif des difficultés évoquées et d'envisager les solutions à y apporter.

Pour réussir cette belle mission de refondation de l'école de la République, pour participer au redressement de notre pays et préparer son avenir, nous avons besoin de temps et nous avons besoin de tous : des professeurs, des personnels, des parents et des associations. La France peut se rassembler autour de son école. Elle le doit à ses enfants. C'est la clé de son avenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Vincent PEILLON